

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE DAMIGNY
SEANCE DU 08 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit mars à dix neuf heures trente minutes, les membres du conseil municipal de Damigny se sont réunis au lieu habituel en séance extraordinaire, sous la présidence de Madame Anita PAILLOT, maire de Damigny.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux en exercice.

Absents excusés : Madame GRAU qui a donné pouvoir à Monsieur BETHOULE, Monsieur THEFAINE, Madame BLONDEL qui a donné pouvoir à MADAME HENRY.

Secrétaire de séance : Alain BETHOULE

Convocation en date du 25 février 2021 adressée au domicile de chaque conseiller municipal.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 20210308-01 : FINANCES – DETR 2021 – RENOVATION, EXTENSION, DESAMIANTAGE ET TRAVAUX D'ACCESSIBILITE PMR AUX VESTIAIRES DU STADE DE FOOTBALL – PRIORITE 01/05

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ⇒ **ARRETE** le projet d'aménagement des vestiaires du stade de football tel que présenté, estimé à 266 764.97 € HT,
- ⇒ **ANNULE** la délibération n° 20210201-05 relative à la rénovation et l'accessibilité PMR des vestiaires du stade de football – DETR 2021,
- ⇒ **SOLLICITE** de Madame la Préfète de l'Orne l'attribution d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux au taux le plus élevé, soit 50 % du montant HT estimé,
- ⇒ **FIXE** la priorité de ce dossier à l'échelle de 1/5,
- ⇒ **AUTORISE** Madame la maire ou son représentant à signer tout document devant intervenir lié à ce dossier.

DELIBERATION N° 20210308-02 : FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ORNE ET DE TOUT AUTRE ORGANISME CONCERNANT L'AMENAGEMENT DES VESTIAIRES DU STADE DE FOOTBALL

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ⇒ **SOLLICITE** le Conseil Départemental de l'Orne et tout organisme lié à l'activité sportive de football afin de financer au taux de plus élevé leur projet d'aménagement des vestiaires du football ; opération inscrite en section d'investissement du budget primitif 2021 sous le n° 43 dont l'estimation globale s'élève à 266 764.97 € HT,
- ⇒ **AUTORISE** Madame la maire ou son représentant à signer tout document devant intervenir lié à ce dossier.

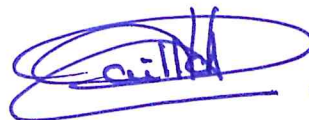
DELIBERATION N° 20210308-03 : FINANCES – CONTRAT DES HONORAIRES DE MAITRISE D'ŒUVRE – AMENAGEMENT VESTIAIRES DU STADE DE FOOTBALL

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ⇒ **CONFIE** au cabinet CMA représenté par Monsieur Charles MONHEE, architecte, la maîtrise d'œuvre pour la mise aux normes et les travaux d'agrandissement des vestiaires du stade de football Georges Civeyrac avec un taux de rémunération de 9.20 %,
- ⇒ **DECIDE** de réaliser cette opération sur deux exercices : 2021 et 2022
- ⇒ **CONFIRME** que les crédits d'un montant total de 110 000 € sont inscrits au budget primitif 2021 sous l'opération n° 43,
- ⇒ **AUTORISE** Madame la maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

La maire,



Anita PAILLOT